

**News sur le coronavirus: Correction de valeur ou provision supplémentaire à examiner – Mise à jour:
Incidences du coronavirus sur l'établissement des comptes**

Indépendamment du fait que la situation décrite constitue un événement postérieur à la date du bilan, il est tout à fait concevable – en raison de cette situation extraordinaire ayant des conséquences financières probablement graves pour certaines entreprises – d'envisager, dans le cadre des possibilités du code des obligations, par exemple de procéder à des corrections de valeurs supplémentaires ou de constituer des provisions comme instruments de garantie pour la prospérité durable de l'entreprise au sens des art. 960a, al. 4 CO et 960e, al. 3, ch. 4 CO.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Coronavirus - implications pour la présentation des comptes selon le CO](#)